

Conditions Générales de Vente (CGV)

Société INOSCREEN

Adresse : 258 rue des Tanières, 74890 Bons-en-Chablais

Téléphone : +(33) 4 85 58 23 92 / +(33) 7 59 69 76 47

E-mail : info@inoscreen.com

SIRET : 93132760500016

Article 1 : Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) définissent les droits et obligations contractuels entre la société INOSCREEN, spécialisée dans la fourniture et la pose de films solaires pour vitrages de bâtiments ainsi que d'adhésifs décoratifs pour vitrages et ameublement, et ses clients professionnels ou particuliers (ci-après dénommés « le Client »). Elles s'appliquent à toutes les prestations réalisées par INOSCREEN.

Article 2 : Acceptation des CGV

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV avant toute commande et les accepte sans réserve. Aucune condition particulière, autre que celles spécifiées dans le devis ou le contrat écrit et signé par les deux parties, ne peut prévaloir sur les présentes CGV.

Article 3 : Prestations

INOSCREEN propose :

- La fourniture et la pose de films solaires pour vitrages de bâtiments.
- La fourniture et la pose d'adhésifs décoratifs pour vitrages et ameublement.

Les prestations incluent, si nécessaire, l'analyse de la surface à traiter, le choix des produits adaptés, la pose des films et les finitions associées, conformément aux spécifications validées dans le devis.

Article 4 : Devis et Commande

4.1 Devis

Un devis détaillé est établi et remis au Client pour approbation avant toute intervention. La validité du devis est de 30 jours à compter de sa date d'émission, sauf mention contraire.

4.2 Commande

La commande est considérée comme ferme et définitive dès réception par INOSCREEN du devis signé par le Client accompagné, le cas échéant, du paiement de l'acompte stipulé dans le devis. Toute modification ultérieure devra faire l'objet d'un accord écrit des deux parties.

Article 5 : Prix et Conditions de Paiement

5.1 Prix

Les prix sont indiqués hors taxes et sont susceptibles de varier en fonction de l'ampleur de l'intervention et des produits sélectionnés. Les frais de déplacement et autres frais supplémentaires seront spécifiés dans le devis.

5.2 Paiement

Le paiement est exigible selon les modalités suivantes :

- Acompte de 30 % à la signature du devis.
- Acompte de 40 % au début des travaux.
- Solde à régler à la fin de l'intervention, à réception de la facture.
Les paiements peuvent être effectués par virement bancaire, chèque ou carte bancaire. En cas de non-paiement dans les délais, des pénalités de retard seront appliquées au taux d'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle le paiement est devenu en souffrance par mois de retard.

Article 6 : Délais d'Intervention

Les délais d'intervention mentionnés dans le devis sont donnés à titre indicatif. Bien qu'INOSCREEN s'efforce de respecter ces délais, aucun retard raisonnable ne pourra donner lieu à une annulation de commande ou à une demande de dédommagement, sauf en cas de faute grave avérée de la société.

Article 7 : Responsabilité

7.1 Responsabilité d'INOSCREEN

INOSCREEN garantit que ses prestations sont réalisées conformément aux normes professionnelles en vigueur. En cas de défaut ou de non-conformité constatée dans un délai raisonnable après l'intervention, INOSCREEN s'engage à effectuer les réparations nécessaires, à ses frais.

7.2 Limitations de responsabilité

La responsabilité de la société ne pourra être engagée en cas de :

- Non-respect des consignes d'entretien transmises au Client.
- Dommages résultant de causes externes (vandalisme, chocs, usure normale, etc.).
- Intervention ou modification effectuée par un tiers après la pose des films ou adhésifs.

Article 8 : Garantie

Les films solaires ou tous types d'adhésifs pour vitrages et ameublement installés sont garantis par le fabricant pour une durée allant de 3 à 12 années en fonction des références à compter de la date de la pose, sous réserve de leur entretien conforme. La garantie ne couvre uniquement que les défauts de fabrication des films solaires ou tous types d'adhésifs pour vitrages et ameublement. En cas de problème, le Client doit notifier l'entreprise dans un délai de 30 jours suivant la découverte du défaut.

Article 9 : Droit de Rétractation

Conformément aux dispositions des articles L.221-18 et suivants du Code de la consommation, le Client particulier dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la signature du devis. Le droit de rétractation peut être exercé par courrier recommandé ou par courriel. Toutefois, ce droit ne s'applique pas si la prestation a été tout ou en partie réalisée avant la fin du délai de rétractation, avec l'accord explicite du Client.

Article 10 : Propriété Intellectuelle

Les produits installés restent la propriété de la société INOSCREEN jusqu'au règlement intégral de la facture. En cas de non-paiement, INOSCREEN se réserve le droit de retirer les produits posés, sans préjudice de tout autre recours légal.

Article 11 : Force Majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable en cas de non-exécution ou de retard dans l'exécution de ses obligations contractuelles en raison d'un cas de force majeure (incendie, grève, intempéries, etc.), conformément aux dispositions de l'article 1218 du Code civil.

Article 12 : Loi Applicable et Jurisdiction Compétente

Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de litige et à défaut de résolution amiable, la compétence est attribuée aux tribunaux du ressort du siège social d'INOSCREEN, sauf disposition légale impérative contraire.

Mentions légales

- **Nom de l'entreprise** : INOSCREEN
- **Forme juridique** : SAS
- **SIRET** : 93132760500016
- **TVA intracommunautaire** : FR65931327605
- **Responsable de la publication** : Christophe VIONNET, Président